

FSC-02

TVA POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : COMPRENDRE LES CALCULS ET LES MECANISMES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Connaître les mécanismes généraux de la TVA et le régime général des collectivités territoriales
- Appréhender les cas d'assujettissement à la TVA des activités des collectivités et connaître les modalités de gestion de la TVA

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION :

- **Appréhender le cadre général de la TVA**
 - ✓ Maîtriser le champ d'application de la TVA en France : les opérations imposables
 - ✓ Les règles d'assiette où comment déterminer une base calcul
 - ✓ Comprendre le mécanisme de collecte et de déduction de la TVA
- **Identifier les activités des collectivités territoriales et l'assujettissement à la TVA**
 - ✓ Savoir définir les activités hors champ de la TVA
 - ✓ Savoir définir les activités soumises de plein droit à la TVA
 - ✓ Savoir définir les activités soumises sur option
- **Comprendre le fonctionnement du régime de base de la TVA et du droit à déduction**
 - ✓ Maîtriser le principe de franchise en base ou franchise de TVA : exonération, TVA déductible, TVA récupérée
 - ✓ La question des subventions publiques et des aides, sont-elles soumises à la TVA ?
 - ✓ Déterminer les secteurs distincts d'activité des collectivités et leur comptabilisation
 - ✓ Les modalités de détermination du coefficient de déduction
- **Maîtriser les modalités de gestion des services publics et de la TVA**
 - ✓ Les mécanismes de la gestion en régie
 - ✓ La concession, la gestion délégée ou l'affermage
 - ✓ Le cas des prestations de services entre collectivités

- **Réalisation de cas pratiques sur le mode de gestion de service**
 - ✓ Le cas spécifique du portage des repas en régie
 - ✓ Le cas spécifique du service d'assainissement non collectif en concession
 - ✓ Le cas spécifique du camping municipal et de la création d'un lotissement en régie

PUBLIC CIBLE :

- Agents des collectivités territoriales de leurs groupements et établissements publics
- Agents de l'Etat en liens avec le secteur local
- Cadre d'entreprises en relation avec des collectivités territoriales

DUREE DE LA FORMATION :

03 Jours (24 heures)

ANIMATEUR :

Formateur spécialisé avec longue expérience